

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026/03**

Séance du 14 janvier 2026 à 18h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le quatorze janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

Date de la convocation : 09/01/2026

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Audrey RAMIER-COUSIN (conseillers municipaux).

Absents excusés :

- Monsieur Patrice DÉLANNAY (a donné pouvoir à Madame Blandine DEMAEGDT)
- Monsieur Patrice DESMONTES (a donné pouvoir à Monsieur Alain BLAISOT)
- Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Estell GONTHIER)
- Madame Pauline OSMONT (n'a pas donné de pouvoir)
- Madame Marie-Thérèse THUILLIER (n'a pas donné de pouvoir)

Absent : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 9

**Objet : Autorisation de signature d'une convention d'utilisation de la salle polyvalente avec l'association « La Barre de Jeux »**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/56 du 15 décembre 2023 relative à la mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la demande d'occupation de la salle polyvalente de Combon de l'association « La Barre de Jeux » ;

Monsieur le maire propose de signer une convention avec l'association « La Barre de Jeux », dont le siège social est basé à La Barre-en-Ouche (commune déléguée de Mesnil-en-Ouche), pour la mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre de l'activité « ludothèque itinérante ».

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente pour les trois créneaux suivants :

- Mercredi 21 janvier 2026 de 09H30 à 12H30
- Mercredi 11 février 2026 de 14H30 à 17H30
- Mercredi 4 mars 2026 de 09H30 à 12H30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'association « La Barre de Jeux » annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Certifié exécutoire par le maire de Combon après :**

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :

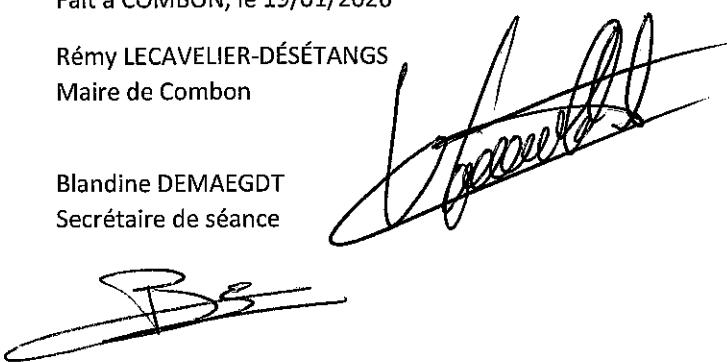
**21 JAN. 2026**

- Publication le : **21 JAN. 2026**

Fait à COMBON, le 19/01/2026

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS  
Maire de Combon

Blandine DEMAEGDT  
Secrétaire de séance

Two handwritten signatures are present. One signature, appearing to read "Rémy Lecavelier-Désétangs", is positioned above the typed name. A second, shorter signature, appearing to read "Blandine Demaegdt", is positioned below the typed name.